

04/ COMPTE ADMINISTRATIF 2002
DU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES
DE PLEIN DROIT A LA TVA

AFFECTATION DU RESULTAT 2002

Rapporteur : Mme GALLOIS

Le budget annexe des opérations soumises de plein droit à la TVA a été mis en place au 1er janvier 2001. Il concerne les établissements suivants :

- Espace Pierre Dac
- Salle Rive-Gauche
- Terrain de camping

Le Compte Administratif de ce budget annexe s'établit comme suit pour l'exercice 2002 :

Section de fonctionnement :

- Recettes réalisées	823.856,38 €
- Dépenses réalisées	750.982,38 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	72.874,00 €
Excédent reporté exercice 2001	44.115,81 €
	<hr/>
Excédent de fonctionnement global au 31.12.2002	116.989,81 €

Section d'investissement :

1 – Opérations réalisées :

- Recettes	9.930.737,26 €
- Dépenses	9.928.815,59 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	1.921,67 €
Excédent reporté exercice 2001	45.220,94 €
	<hr/>

Excédent d'investissement global au 31.12.2002

47.142,61 €

2 – Opérations reportées :

- Dépenses : **69.128,00 €**

- Recettes : **0,00 €**

**Besoin de financement de la section
d'investissement après reports au 31.12.2002** **21.985,39 €**

Examinons le détail des opérations du Compte Administratif 2002 :

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes : **823.856,38 €**

- Produits du camping 216.631,46 €

- Revenus des immeubles 320.969,66 €

dont :

* 319.215,41 € pour l'Espace Pierre Dac

* 1.754,25 € pour la Salle Rive-Gauche

- Autres produits exceptionnels 167,30 €

dont :

* 166,83 € pour la Salle Rive Gauche

* 0,47 € pour le Camping

- Quote-part des subventions d'investissement
virée au résultat de l'exercice 286.087,96 €

2 – Les dépenses **750.982,38 €**

- Fournitures diverses et petit équipement 11.651,75 €

- Achat de matières (Eau, électricité, combustible) 21.221,66 €

- Entretien et réparation bâtiments/contrats de maintenance
et frais de nettoyage des locaux 6.991,35 €

- Documentation générale et technique 312,62 €

- Versement à des organismes de formation/Frais de personnel/
Missions 55.228,68 €

- Taxes foncières/Impôts taxes assimilés à d'autres organismes 2.061,50 €

- Honoraires 1.312,15 €

- Annonces, insertions 1.168,21 €

- Catalogues et imprimés 12,80 €

- Frais de télécommunication 1.215,66 €

- Services bancaires et assimilés 176,59 €

- Subventions de fonctionnement 334.143,08 €

- Dotations aux amortissements d'immobilisations 315.486,33 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes : **9.930.737,26 €**

Intégration des biens, suivant délibération du 27 juin 2002 :

- Subventions d'équipement 7.502.823,91 €
- Dotations aux amortissements 2.427.913,35 €

2 – Les dépenses **9.928.815,59 €**

Intégration des biens suivant délibération du 27 juin 2002 :

- Subventions investissement transférées au compte de résultat 1.987.003,03 €
- Autres terrains 35.715,72 €
- Autres agencements et aménagements 22.470,56 €
- Immeubles 7.605.749,81 €
- Réseaux de voirie 102.563,23 €
- Matériel de transport 12.275,82 €
- Matériel de bureau et informatique 2.204,88 €
- Mobilier 26.319,40 €
- Autres immobilisations corporelles 107.036,44 €

- Dépenses 2003 – Terrain de camping **27.476,70 €**

- Matériel informatique 504,52 €
- Mobilier 466,01 €
- Matériel divers 2.197,90 €
- Installation d'un mini golf 7.638,79 €
- Aménagement de l'espace bébés et de la laverie linge 16.669,48 €
-

Après avoir examiné le compte administratif, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement s'élevant à : **116.989,81 €**

Tenant compte des crédits reportés :

1 - Les recettes

Aucune recette reportée

2 - Les dépenses **69.128,00 €**

2313 - Constructions
* Espace Pierre Dac 45.735,00 €
* Camping 23.393,00 €

Il vous est donc proposé de contribuer au besoin de financement de la section d'investissement 2002 d'un montant de 21.985,39 € par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde disponible soit 95.004,42 € (116.989,81 € - 21.985,39 €) est inscrit en report à nouveau et fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 Juin 2003,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte le Compte Administratif 2002 du Budget Annexe des opérations soumises de plein droit à la TVA

DECIDE d'affecter en réserves définitives (compte 1068) la somme de **21.985,39 €** à prélever sur le résultat de fonctionnement 2002, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2002 après reports.

Les inscriptions budgétaires seront intégrées au budget supplémentaire 2003.

Le Rapporteur,

Signé : Mme GALLOIS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 36 voix pour et 6 abstentions,

M. le Député-Maire ne prenant pas part au vote,

Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le 08/07/2003

et de la date de publication le 03/07/2003

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE